

# *Les documents de* L'ECONOMISTE

**Spécial Siam**



## **Agriculture** **Le nouveau deal vert**







# La plus grande «ferme» continentale

■ Climat et agriculture, thèmes de la 16e édition du Siam...  
l'Espagne à l'honneur

■ Plus de 12 ha de chapiteaux, 1.500 exposants, 70 pays

**16** ans d'expertise au profit de l'agriculture nationale. Le Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM) qui s'ouvre ce 22 avril 2024 à Meknès offrira cette année encore une plateforme d'échange pour les agriculteurs marocains et étrangers. L'événement phare de la capitale ismailienne demeure un catalyseur essentiel, propice à intensifier la dynamique commerciale des professionnels. Avec plus de 950.000 visiteurs sur une période de 7 jours, cet événement constitue le meilleur terrain pour promouvoir et vendre les produits et les technologies à une audience diversifiée.

Placé sous le Haut Patronage de SM le Roi, le Siam constitue la vitrine et le fer de lance des stratégies agricoles nationales, illustrant l'attention Royale portée au secteur agricole. Ce dernier est le maillon économique essentiel du Royaume, l'acteur du développement rural, le garant de l'équilibre social du pays et un gage de sécurité pour l'avenir des générations futures. Le Siam, par son rôle de plateforme d'échanges, de connexions et d'exposition, participe à l'évolution et au dévelop-



Parmi les nouveautés du Siam 2024 figure le pôle «Agri-digital». Introduit cette année, cet espace symbolise l'intersection entre technologie et agriculture, et met en lumière les avancées numériques dans le secteur agricole (Ph. YSA)

pement de l'agriculture marocaine. Une agriculture qui s'innove, se renouvelle et s'adapte. En ce sens, et à l'occasion de cette 16e édition, la structure du salon se réinvente. Le salon est désormais dirigé par une nouvelle équipe chapeautée par Kamal Hidane, par ailleurs directeur régional de l'Agriculture. Nommé en remplacement à Jaouad Chami, ce dernier apporte du sang neuf à une grande manifestation continentale arrivée à maturité. «Le Siam se

positionne aujourd'hui comme une plateforme unique d'échange et de communication autour de la vision et la stratégie de développement agricole de notre pays. Il offre une occasion idoine de rencontres avec les différents partenaires, aussi bien nationaux qu'internationaux», a souligné Mohamed Sadiki, ministre de l'Agriculture. C'était le 5 avril dernier, lors d'une visite officielle ayant

porté sur l'avancement des travaux d'aménagement du site et les différents aspects liés à l'organisation du salon. Sadiki a ainsi réaffirmé le rôle majeur de cet événement dans la promotion des pratiques agricoles durables, de l'innovation technologique, des échanges commerciaux et de la coopération internationale. □

Youness SAAD ALAMI

## «Agri-digital»

LES professionnels et visiteurs du Siam 2024 découvriront un nouveau pôle. Sous l'intitulé «Agri-digital», celui-ci symbolisera l'intersection entre technologie et agriculture, et mettra en avant les avancées numériques dans le secteur agricole. Outre les expositions traditionnelles, des améliorations logistiques seront également mises en place, notamment l'introduction du E-ticket, offrant aux visiteurs la possibilité d'acheter leurs billets en ligne. De plus, l'événement accordera une place importante aux coopératives agricoles, en particulier celles des régions touchées par le séisme d'Al Haouz. Cette 16e édition sera ainsi marquée par l'extension importante du pôle «produits du terroir», qui bénéficiera, de plus, d'une nouvelle configuration.

Pour sa part, le pôle «machinisme» sera transféré vers la zone B (espace réservé aux professionnels). Par ailleurs, une répartition spatiale intelligente, cohérente et avec un maximum de visibilité caractérisera ce mélisme 2024. «Notre ambition avec le Siam est de fournir un espace de rayonnement, de dialogue et d'innovation, propice à l'échange de bonnes pratiques et à l'initiation et au renforcement de partenariats stratégiques», exprime Mohamed Fikrat, patron du GCAM, et président de l'association du Siam. «L'objectif est de mettre en valeur la diversité et la richesse de cette vitrine agricole», conclut-il. □

## Remettre Meknès sur les radars

LA 16e édition du Salon de Meknès se poursuivra jusqu'au 28 avril, sous le thème «Climat et agriculture: Pour des systèmes de production durables et résilients», avec l'Espagne en tant qu'invité d'honneur. Cette édition accueille 1.500 exposants (de près de 70 pays), plus de 500 coopératives et 200 éleveurs, sur une superficie de 12,4 hectares, dont 11 hectares couverts. Sept jours durant, la plateforme agricole recevra des ministres, des chefs de délégations, et des agriculteurs, pour des mises en relation, des conférences et des partenariats. A noter que le Siam est couvert par près de 700 journalistes représentant de médias nationaux et internationaux. Ce qui permettra certainement de remettre Meknès sur les radars et de lui garan-

tir une bonne visibilité à l'international. A ce titre, les professionnels du tourisme ne cachent pas leur satisfaction puisque «cette manifestation booste le taux d'occupation» dans leurs établissements et crée des opportunités d'emploi pour plusieurs milliers de jeunes. Pour accueillir les hôtes de Meknès dans de bonnes conditions, le commissariat du Salon a opté pour l'ouverture de la porte Bni Mhamed (porte 5) et l'aménagement du parking 2, facilitant l'accès à la plus grande ferme du Royaume. Notons enfin que l'inauguration officielle du Salon est prévue ce lundi 22 avril 2024. L'accès sera par la suite réservé aux professionnels jusqu'au 25 avril prochain, pour être ouvert au grand public du 26 au 28 avril 2024. □





التجاري وفا بنك  
Attijariwafa bank  
Croire en vous

# 420 000

PORTEURS DE PROJET ET TPE ACCOMPAGNÉS GRATUITEMENT

## أنا معك

Pour **Attijariwafa bank, Ana Maak**, c'est bien plus qu'une promesse, c'est un engagement quotidien auprès de tous les porteurs de projet et TPE, clients et non-clients.

Pour vous, **Attijariwafa bank a créé Dar Al Moukawil**, un dispositif gratuit de soutien, d'accompagnement, de formation et d'information.

À ce jour, **420 000 porteurs de projet**, commerçants, artisans, très petites entreprises en ont bénéficié gratuitement.

Vous aussi, profitez de notre accompagnement dans **les centres Dar Al Moukawil** ou sur **daralmoukawil.com**







# Sécurité alimentaire:

■ Renforcer la couverture des besoins par la production locale

■ Besoin de renforcer le stock stratégique pour prévenir les chocs de la demande

■ Malgré les contraintes, les marchés sont régulièrement approvisionnés, assure la tutelle

**C**RISE Covid, guerre en Ukraine, renchérissement des prix des intrants... une série de facteurs ont favorisé la flambée des prix des produits alimentaires. Une situation qui a remis sur la table le concept de sécurité alimentaire. Depuis quelques mois, ce concept est revenu à la mode. Sécurité, autosuffisance, autonomie... une terminologie qui reprend de l'importance, souvent considérée comme un enjeu de souveraineté. Néanmoins, l'autonomie alimentaire, à distinguer de la sécurité et de l'autosuffisance, est pratiquement impossible à réaliser. «Aucun pays ne peut produire plus que ce que permettent ses potentialités», pour reprendre les termes du ministre de l'Agriculture, dans une réponse aux questions des parlementaires. Par exemple, pour les céréales, lors d'une saison normale, avec une



L'un des principaux enjeux aujourd'hui est de réduire la dépendance de la production locale vis-à-vis des variations de la pluviométrie. L'un des prérequis est ainsi de rendre l'agriculture marocaine plus performante, résiliente et intégrée (Ph. L'Economiste)

pluviométrie suffisante, le Maroc produit près de 115 millions de quintaux, soit 80% des besoins. L'objectif est ainsi de renforcer la couverture des besoins par la production locale pour d'autres filières. Cela concerne notamment les huiles de table, dont

le taux de couverture des besoins ne dépasse pas 5%. L'idée est d'assurer 40% des besoins en intrants localement, en misant par exemple sur la culture de Colza. Idem pour le sucre. Actuellement, la moitié des besoins en intrants est importée. L'objectif est

d'atteindre 70% des besoins à partir de la production locale.

Concrètement, pour le département de tutelle, en dépit des contraintes, les marchés sont régulièrement approvisionnés, notamment «grâce à la flexibilité induite par la

## Réserve stratégique

«**L**A crise pandémique a révélé le retour en force du thème de souveraineté. Qu'elle soit sanitaire, énergétique, industrielle, alimentaire ou autre, sa préservation est devenue l'enjeu d'une véritable compétition qui suscite des réactions fébriles chez certains». Dans son discours lors de l'ouverture de la session parlementaire en octobre 2021, SM le Roi avait rappelé l'importance de la constitution de la réserve stratégique en produits de première nécessité, notamment alimentaires, avec une mise à jour continue des besoins nationaux en la matière. Ce stock stratégique concerne les différentes denrées de première nécessité, particulièrement les céréales. A l'issue du dernier conseil d'administration de Bank Al-Maghrib, son gouverneur, Abdellatif Jouahri, avait alerté sur

la baisse prévue de la production céréalière cette année. La Fédération nationale des négociants en céréales et légumineuses a lancé

une étude pour la mise en place d'un stock de réserve stratégique. Ses résultats seront dévoilés en juillet prochain. Cette dynamique répond au



Ph. Bziouat

besoin d'assurer l'approvisionnement régulier du marché, face à une demande en progression soutenue.

L'actuel stock couvre 3 mois de consommation. Ce qui ne correspond pas aux standards d'un stock stratégique, devant couvrir au moins 6 mois de consommation. Concrètement, un stock stratégique est constitué en prévision d'une rupture d'approvisionnement ou de production, notamment dans un contexte de crise. Il doit donc prévoir des quantités supérieures aux besoins courants. En février dernier, l'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses a mis en place un mécanisme pour le stockage du blé tendre, notamment avec l'octroi d'une prime de stockage fixée à 2,5 DH par quintal, en plus de la prime forfaitaire à l'importation. □



# Un enjeu de souveraineté

stratégie Génération Green, qui a rompu avec les approches fragmentées pour mettre en place une vision globale». Néanmoins, l'un des principaux enjeux aujourd'hui est de réduire la dépendance de la production locale vis-à-vis des variations de la pluviométrie. L'un des prérequis est ainsi de rendre l'agriculture marocaine plus performante, résiliente et intégrée. Ceci est d'autant plus important qu'en plus de l'impact du niveau de pluviométrie, la production locale des aliments est également influencée par d'autres contraintes. Cela concerne notamment la prédominance de la petite agriculture, la faiblesse du rendement moyen à l'hectare...

Depuis quelques années, notamment après la crise Covid, un déséquilibre des chaînes de production, notamment animalières, a été constaté, notamment suite à un «choc de

la demande», qui a été accentué par la récurrence des épisodes de sécheresse. Parallèlement, pour d'autres

filières, le véritable défi concerne la hausse du coût de production, avec le renchérissement des intrants, comme

les engrais azotés, les produits phytosanitaires... □

M.A.M.

## Sécurité, autosuffisance, autonomie...

LA définition du concept de sécurité alimentaire la plus communément acceptée est celle du Sommet mondial de l'alimentation de 1996. Elle est «assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive, qui satisfait à leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires, pour leur permettre de mener une vie active et saine». Ce concept désigne notamment la disponibilité des produits alimentaires, peu importe leur source ou leur lieu de production. De son côté, l'autosuffisance alimentaire est «la capacité de satisfaire tous les besoins alimentaires d'une population par la seule production nationale». L'autonomie ou l'autarcie alimentaire, par contre, constitue une «position plus radicale, qui postule l'arrêt de tous les liens commerciaux concernant les produits alimentaires avec les autres pays». □



(Ph. L'Economiste)



MEKNÈS, TERRE DE L'OLIVIER  
ET DE L'HUILE D'OLIVE

HUILE D'OLIVE MEKNÈS...  
DES GOUTS & SAVEURS EXEPTIONNELLS  
À DÉCOUVRIR ET A AIMER





# L'agro-écologie pour des systèmes alimentaires durables

■ 100.000 hectares de terres à convertir en agriculture biologique d'ici 2030

■ Meilleure gestion de l'eau d'irrigation, moins de pesticides, les défis

■ Les petites exploitations agricoles particulièrement concernées

CANICULES, inondations, gelées tardives, saisons perturbées... Face aux effets du changement climatique, le monde agricole doit s'adapter. Le Maroc est directement concerné, les aléas météorologiques ayant, autant qu'ailleurs, des impacts négatifs sur les activités et productions agricoles. Les températures excessives et la sécheresse assoiffent les sols et compromettent la croissance des plantes. Des printemps précoces accélèrent la floraison et rendent les fruits en développement vulnérables en cas de gelées tardives. A cela s'ajoutent le développement de maladies affectant les plantes ainsi que la prolifération d'insectes nuisibles. Les agriculteurs sont donc en première ligne et sont appelés à innover afin d'assurer une transition agricole vers des systèmes alimentaires durables. «Les formations sur la gestion de l'eau d'irrigation et la protection sanitaire des plantations sont nécessaires», affirme Ali Ait Ouammi, un MRE producteur de pommes dans la commune rurale de N'Zala Ait Kharroub dans la région de Midelt.

En plus de solutions d'urgence à court terme comme la maîtrise de l'eau d'irrigation, il est crucial de développer des stratégies d'adaptation planifiées, conçues avec une vision à long terme, afin de maîtriser durablement les impacts du changement climatique. Conscient de ces défis, le Maroc a entrepris des efforts significatifs pour améliorer sa situation environnementale dans le domaine agricole à travers la mise en place du Plan Maroc vert (2008-2020) et de la stratégie Génération Green.

Au cœur de cette initiative se trouve la conversion de 100.000 hectares de terres agricoles en agriculture biologique d'ici 2030. Cette transition marque un engagement fort en faveur de pratiques agricoles respectueuses



L'agro-écologie permet une meilleure résilience au changement climatique (Ph. Jarfi)

de l'environnement et de la santé des consommateurs. Les efforts agro-écologiques des exploitations bénéficient du soutien de nombreux partenaires institutionnels et privés. Parmi eux, les Offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA) et l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) qui multiplient les interventions sur le terrain, sensibilisant les agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles. OCP aussi, est l'un des bras armés de cette stratégie. En plus de ces nombreux programmes d'accompagnement des agriculteurs, l'office qui œuvre à développer une

agriculture résiliente et durable vient de lancer Nutricrops, une filiale dont l'objectif est d'accélérer la transition du groupe vers des solutions de nutrition des plantes entièrement customisées. Ainsi, les produits sont conçus pour permettre aux utilisateurs de préserver et d'améliorer les sols tout en augmentant la productivité et les revenus. En outre, des formations en techniques de gestion des nutriments sont également proposées aux agriculteurs (cf. [www.leconomiste.com](http://www.leconomiste.com), édition du 3/4/2024).

Selon CropLife Maroc, le retrait des produits phytopharmaceutiques (PPP),

conformément aux mesures du Pacte vert de l'Union européenne «a conduit certains utilisateurs à se tourner vers des commerces illicites et à expérimenter diverses méthodes de remplacement». Enfin, une meilleure gestion des souks, marchés traditionnels essentiels à la vie agricole marocaine, est également au programme. □

F.E.O.

## Un centre dédié à Meknès

RECONNAISSANT l'agroécologie comme une filière importante, le Maroc a inauguré, en janvier 2022, un centre national d'agroécologie (CENAM Innovation) à l'École nationale d'agriculture de Meknès, témoignant de son engagement envers des méthodes de production durables. Formation et accompagnement des porteurs de projets, incubation des startups, innovatoins et promotion de meilleures pratiques agricoles sont les objectifs de ce centre qui a mobilisé un investissement de 28 millions de DH. □

## La société civile impliquée

POUR concrétiser ces objectifs ambitieux, une approche holistique est adoptée mettant l'accent sur la sensibilisation. La société civile est fortement impliquée dans ces initiatives à l'instar de CropLife Maroc ou d'Agrisud. «L'objectif est de mettre en place des pratiques agricoles qui permettent d'augmenter la production tout en produisant mieux avec moins de pression sur les ressources naturelles en gérant l'eau de manière optimale, en réduisant le recours aux intrants chimiques de synthèse», indique Elphège Ghestem Zahir, DG d'Agrisud. En collaboration avec l'ORMVA, l'Agence française de développement, la fondation Norsys et des opérateurs privés, l'association accompagne ainsi plusieurs centaines de très

petites exploitations agricoles familiales, dans différentes régions, pour leur permettre d'améliorer leurs résultats techniques, d'être connectés à des marchés à la recherche de produits de qualité et in fine d'améliorer leurs revenus.

De son côté, CropLife a identifié plusieurs éléments essentiels pour réussir la mise en œuvre de pratiques durables à savoir: des politiques fondées sur des données probantes favorisant une transition verte durable, adaptée aux spécificités du Maroc; un environnement législatif encourageant l'innovation agricole et un cadre commercial favorable permettant l'accès aux technologies de protection des cultures et aux innovations. □



CropLife Maroc a jusqu'à présent formé 300 conseillers et 2.500 agriculteurs à travers le Royaume sur les bonnes pratiques phytosanitaires avec distribution gratuite de kits d'équipements de protection individuels (Ph. Privée)



# ENGAGÉS POUR UNE FILIÈRE SUCRIÈRE DURABLE ET RÉSILIENTE



Depuis près d'un siècle, COSUMAR acteur clé de l'agroalimentaire marocain, assure un rôle essentiel dans la préservation de la souveraineté alimentaire du Royaume. Le Groupe a prouvé, au fil des ans, sa capacité à innover et à s'adapter aux changements climatiques et aux fluctuations du marché. Grâce à l'intégration des dernières avancées technologiques, COSUMAR œuvre pour la durabilité de la filière, confirmant ainsi son engagement envers un secteur stratégique pour l'économie du Royaume.

Agrégateur de référence, COSUMAR accompagne et soutient plus de 80 000 agriculteurs à travers le Royaume, se positionnant comme un acteur du développement régional, affirmant sa contribution à l'essor de l'économie nationale.

Les femmes et les hommes de COSUMAR sont entièrement engagés et fiers de contribuer à la souveraineté alimentaire du pays. Ils perpétuent une tradition d'excellence, de génération en génération, incarnant l'esprit et les valeurs qui garantissent le succès et la pérennité de la filière sucrière marocaine.





# OCP: Le challenge de nourrir l'Afrique

■ 60% des terres arables mondiales sont dans le continent

■ Comment apprivoiser la technologie au service de l'agriculture et des sols africains

LA sécurité alimentaire mondiale se joue dans les terres africaines. Selon OCP Group, le continent dispose de 60% des terres arables du monde. Compte tenu de ces enjeux mondiaux, le groupe phosphatier a créé OCP Africa afin de matérialiser sa vision pour une agriculture durable au bénéfice des agriculteurs africains. «OCP Africa développe une agriculture durable sur tout le continent, aidant à répondre aux besoins immédiats des agriculteurs et à consolider leur savoir-faire grâce à la recherche, à la technologie, à l'éducation et aux partenariats», soutient le groupe marocain. La contribution de OCP Africa se décline à travers une série d'initiatives en faveur du développement de solutions d'engrais personnalisées, adaptées aux environ-



Le mode opératoire du groupe marocain repose sur une approche inclusive et participative vis-à-vis des populations et des territoires concernés (Ph. Privée)

nements locaux et aux besoins des différentes cultures et sols. «Grâce aux partenariats et aux initiatives d'OCP Africa, nous fournissons également aux agriculteurs les services agricoles, les expertises techniques et les ressources innovantes dont ils ont besoin pour prospérer». Le mode opératoire du groupe marocain repose sur une approche inclusive et participative vis-à-vis des

populations et des territoires concernés. «Nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements locaux afin d'aider les agriculteurs à accéder à de nouvelles ressources et technologies pour des pratiques plus durables, telles que l'analyse du sol et la cartographie numérique à l'aide de satellites», soutient le management. Ainsi, les partenariats permettent aux agriculteurs et aux communautés de prospérer. Les actions du groupe OCP couvrent l'ensemble du continent, notamment la Tanzanie, le Sénégal, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Cameroun...

Pour renforcer sa contribution en Afrique de l'Ouest, OCP Group a signé plusieurs conventions de partenariat avec la Banque mondiale lors des Assises de Marrakech tenues en octobre 2023. Ces partenariats

offrent plus d'opportunités aux agriculteurs africains afin d'améliorer leur productivité et la santé des sols, en utilisant des engrais spécialement conçus et des pratiques agricoles durables. En effet, en marge des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI à Marrakech, le PDG du groupe OCP, Mostafa Terrab, et le vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Ousmane Diagana, ont signé un protocole d'accord pour favoriser la coopération et des programmes en faveur de 5 millions d'agriculteurs au Bénin, en Guinée, au Mali et au Togo. Ce qui permet de couvrir une superficie de 10 millions d'hectares. Cette coopération vise à accélérer les investissements et les réformes pour rendre les engrais plus accessibles et abordables pour les agriculteurs. «Ces projets constituent une étape importante pour libérer le potentiel de l'Afrique en matière de sécurité alimentaire mondiale», a déclaré le président-directeur général du Groupe OCP, Mostafa Terrab.

L'objectif est de promouvoir une transition agricole juste et durable en élargissant l'accès des agriculteurs d'Afrique de l'Ouest à des engrais spécialement conçus pour nourrir le sol et améliorer les rendements agricoles. L'enjeu est de développer les écosystèmes et accroître les sources de revenus des agriculteurs, contribuant ainsi au développement et à la prospérité du continent, soutient le management du groupe OCP. □

Amin RBOUB



## Banque mondiale: Les périmètres de partenariat



OCP et IFC ont scellé un partenariat pour soutenir la sécurité alimentaire en Afrique. Sur la photo, Mostafa Terrab, PDG d'OCP group et Makhtar Diop, DG d'IFC aux Assises annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, en octobre 2023 à Marrakech (Ph L'Economiste)

LES périmètres de partenariat entre la Banque mondiale et OCP Group s'articulent autour de cinq domaines de coopération: Primo, l'amélioration de la santé et de la fertilité des sols grâce à une analyse de la cartographie numérique des sols, et des engrais adaptés. Secundo, l'établissement de centres de technologie agricole et de services pour former et soutenir les petits agriculteurs. Tertio, le lancement d'un programme scolaire d'agriculture numérique pour renforcer les capacités locales et l'entrepreneuriat et transformer ainsi le secteur agroalimentaire. Quarto, le renforcement des capacités de la Cedeao pour opérationnaliser sa feuille de route sur les engrais et la santé des sols. Enfin quinto, le soutien à l'établissement d'un Centre régional pour la santé des sols et la gestion de la fertilité en Afrique de l'Ouest, au sein de l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA). Fortes de ces partenariats, les deux institutions (OCP et Banque mondiale) réaffirment leur engagement en faveur des Objectifs de Développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier l'ODD n°2 sur la faim et la sécurité alimentaire et l'ODD n°13 sur le changement climatique. □

## Innovx: «Pioneer the next industries»



POUR ratisser plus large et optimiser les retombées, Innovx (filiale de l'UM6P) est une entreprise multidisciplinaire engagée à «Pioneer the next industries» en investissant et en développant des entreprises et des écosystèmes technologiques innovants et performants, et surtout à fort impact social et environnemental. Innovx intervient au niveau secteurs essentiels à la souveraineté alimentaire et à la transition énergétique et numérique. L'ambition est de proposer des solutions de transformation au niveau de 5 secteurs stratégiques: agriculture et eau, énergie, produits chimiques, innovation sociale et numérique. □



# OCP: Construire les chaînes de valeur sur le continent

■ Une plateforme de financement déploiera 800 millions de dollars

■ 4 millions de tonnes d'engrais en faveur des agriculteurs africains en 2023

OCP et la SFI viennent de lancer une plateforme de financement agricole pour construire et soutenir des systèmes de production et de distribution alimentaires durables en Afrique. Cette nouvelle plateforme vise à mobiliser 800 millions de dollars de capitaux d'ici 2030. Elle contribuera au développement des compétences, à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire.

En offrant un accès au financement et à la formation professionnelle, la plateforme permettra de renforcer 30 chaînes de valeur agricoles en Afrique à travers 60 opérations de financement

agricole couvrant différents types de cultures.

L'agriculture contribue à environ 20% du PIB du continent et représente plus de 60% de ses emplois. Néanmoins, l'Afrique importe une grande partie de ses produits alimentaires, ce

qui réduit sa résistance aux chocs extérieurs, à l'inflation... La stratégie d'investissement ciblée pour cette nouvelle plateforme de financement agricole vient soutenir la croissance durable du secteur et accroître la sécurité alimentaire sur l'ensemble du continent.

Autre initiative à enjeux multiples: plus de 4 millions de tonnes d'engrais, pris en charge par l'OCP, afin de renforcer la sécurité alimentaire en Afrique. En collaboration avec un large éventail de partenaires internationaux, le groupe a mis en place des solutions immédiates et futures. 4 millions de tonnes d'engrais, cela représente plus du double de l'approvisionnement consacré par l'OCP au continent en 2021 et plus d'un quart de la production totale prévue par le groupe. Ce programme d'approvisionnement comprend aussi un volet dédié à la formation et au renforcement de capacités en partenariat avec des acteurs locaux, dans une approche centrée sur le fermier. Cette allocation permettra de garantir que les bons engrais soient disponibles pour l'ensemble du continent, en vue de stimuler les rendements pour 44 millions d'agriculteurs dans 35 pays, y compris au Maroc. □

## Approche globale centrée sur le fermier

LE Groupe OCP opte pour une approche holistique qui vise à rassembler différents acteurs tout au long de la chaîne de valeur, afin de fournir le soutien dont les agriculteurs ont besoin et de s'assurer que le vaste potentiel agricole du continent soit libéré. Cet effort s'appuie sur l'engagement à long terme d'OCP en Afrique à travers sa filiale OCP Africa. Cette dernière a développé une approche globale centrée sur le fermier, qui a déjà atteint plus de 2 millions d'agriculteurs notamment à travers la customisation des engrais, la cartographie des sols, la formation, les essais sur le terrain, l'accès aux marchés... Selon Mostafa Terrab, PDG de l'OCP: «*La situation géopolitique actuelle révèle des fragilités systémiques profondes dans les systèmes agricoles mondiaux. Nous devons relever les défis auxquels sont confrontés les agriculteurs africains, qu'il s'agisse des infrastructures, de la formation ou de l'accès au marché et au financement...*». □

A.R.

### Agence pour le Développement Agricole Acteur incontournable du développement agricole

Depuis sa création, l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) contribue activement à la mise en œuvre de la stratégie agricole du Royaume. Ainsi, l'ADA veille à l'amélioration du climat des affaires et à la promotion de l'investissement dans le secteur agricole à travers la mobilisation et la valorisation du foncier dans le cadre du partenariat public-privé, la mise en place des projets d'agrégation, l'appui et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs ainsi que le développement de l'agriculture solidaire et la commercialisation des produits du terroir à l'échelle nationale et internationale.

Le développement durable étant une priorité, l'ADA, grâce à son expérience acquise suite à son accréditation par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le Fonds d'Adaptation (FA), milite pour le développement d'une agriculture durable, compétitive et résiliente aux changements climatiques.

L'ADA est ainsi disposée, à vous écouter, vous aider et vous accompagner dans vos projets agricoles.



ESPACE LES PATIOS  
Angle Av. Annakhil et Mehdi Ben Barka  
Bâtiments 2 et 3, 3<sup>ème</sup> étage | Hay Riad, Rabat, Maroc  
Tél. 0 537 573 826 | Fax. 0 537 573 745

ADA MAROC

ada.gov.ma





# Climat, céréales, contrats-programmes... les grands challenges

Les changements climatiques ont eu un impact significatif sur l'agriculture. Réduction de la superficie, faible rendement... De nouveaux systèmes de production durables s'imposent. Explications avec Rachid Benali, président de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (COMADER).

- L'Economiste: Après six années consécutives de sécheresse, comment évaluez-vous la situation actuelle de l'agriculture?

- Rachid Benali: Nous vivons actuellement une situation extrême. Nous n'avons jamais vu cette ampleur de sécheresse. Ce qu'il faut noter surtout c'est qu'il ne s'agit pas uniquement de sécheresse mais un changement radical du climat. La forte chaleur et les vents font plus de dégâts que le stress hydrique. Les actions et objectifs de nos contrats-programmes avec l'Etat doivent évoluer selon la nouvelle donne.

- Les céréales ont été frappées de plein fouet par la sécheresse. La banque centrale a même prévu une mauvaise campagne 2023-2024. Selon ses prévisions, la production nationale avoisinerait 25 millions de quintaux. Qu'en dites-vous?

- Impossible de se prononcer sur le rendement maintenant. Nous ne pouvons pas avancer de chiffres car ce sera aléatoire. Il faut attendre la récolte, plus précisément le 15 mai pour donner un chiffre exact sur la production nationale des céréales. Le changement climatique n'a certes pas épargné les céréales. La superficie cultivée s'est rétrécie. Elle est passée de 5 millions d'hectares à 3,7



«La forte chaleur et les vents font plus de dégâts que le stress hydrique. Les actions et objectifs de nos contrats-programmes avec l'Etat doivent évoluer selon la nouvelle donne», estime Rachid Benali, président de la Comader (Ph F. Alnasser)

millions l'année dernière pour atteindre 2,5 millions d'ha emblavés en 2024. Cette culture est située actuellement au niveau du Gharb, Loukkos et Saiss.

Sur ces 2,5 millions d'ha, nous avons perdu 1 million au début de la campagne à cause de l'absence de pluies au départ. C'est au niveau de Chaouia, El Haouz et Doukkala. Les dernières pluies ont été salvatrices. Toutefois, la forte chaleur qui s'en est suivie a eu des dégâts sur la plante dans certaines régions. Celle-ci n'a pas pu arriver à maturité. Nous avons donc des petits grains qui peuvent produire mais avec un rendement très faible.

- Quelles sont les cultures qui ont bénéficié des dernières pluies?

- Les dernières pluies ont eu un impact positif sur toutes les cultures. Elles

étaient bénéfiques notamment pour les céréales et les arbres fruitiers. Le problème qui se pose est la chaleur. Le sol a été asséché dans certaines régions. Ce sont des phénomènes que nous n'arrivons pas à cerner et il faut apprendre à vivre avec.

- Comment se portent les exportations?

- Elles se portent plutôt bien. 2024 est une bonne année pour les expéditions aussi bien pour les agrumes que la tomate et les fruits rouges. Pour l'huile d'olive, nous avons bloqué les exportations pour stabiliser les prix au niveau du marché local. Nous avons également réduit les exportations de certains produits agricoles vers des pays africains pour sécuriser l'approvisionnement du marché domestique.

- Où en est l'affaire portée en justice espagnole concernant la destruction des marchandises marocaines destinées au marché européen?

- L'affaire est toujours en instruction. Mais l'effet était immédiat. Des instructions ont été données à la police et gendarmerie espagnoles pour laisser nos camions passer. Ils les aiguillaient vers d'autres routes où il n'y avait pas de barrages. Grâce aux autorités espagnoles, nous n'avons enregistré aucun incident depuis que nous avons déposé notre plainte. □

Propos recueillis par  
Khadija SKALLI

## Débat sur la production durable

LE Siam se tient cette année sous le thème des systèmes de production durables et résilients. Pour le président de la Comader, le sujet est d'une importance extrême. «Des sociétés vont exposer leurs nouvelles technologies pour une production durable. Au programme du Siam, des conférences sur les recherches ont été menées. Nous allons découvrir ces nouveautés pour avoir des réponses à nos problèmes. Des recherches, par exemple, ont été initiées sur des variétés de céréales de cycles courts adaptés aux changements climatiques», souligne-t-il. □

## Aïd Al Adha: Hausse des prix attendue

LES yeux sont braqués sur la fête du sacrifice. Le cheptel national est-il en quantité suffisante ou faut-il importer? Combien de têtes seront importées et de quels pays? Le cheptel est disponible et suffisant pour égorger 6 à 7 millions de têtes que nous avons l'habitude de sacrifier chaque année. Le problème qui se pose est lié au prix. Il y aura certainement une hausse des prix, explique d'emblée Rachid Benali. «Il est vrai aussi que nous avons perdu une partie de notre cheptel national car l'agriculteur, qui est éleveur aussi, est obligé de vendre ses bêtes pour faire face à ses dépenses. Ajouter à cela le problème de l'alimentation. Certes, le gouvernement, suite aux instructions royales, a accordé des subventions pour l'alimentation du bétail. Cela ne concerne que l'orge. Les éleveurs ont aussi besoin de la paille. Celle-ci est très chère. C'est la raison pour laquelle on s'attend à une explosion des prix», analyse le président de la Comader. Cette année, des subventions ont été accordées aux importateurs pour un premier contingent de 300.000 têtes. Il est prévu aussi d'importer 300.000 autres dans les prochains jours. «Mais cela n'est pas réalisable. Il est difficile d'importer d'un seul coup une grande quantité. De même nous serons obligés d'acheter uniquement d'Espagne à cause du problème de transport», ajoute Benali. Les prix continueront donc à augmenter. Il est aussi possible d'enregistrer une flambée des prix de la viande après l'Aïd. □





# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC, PARTICIPE À LA 16<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU SIAM\*

À Meknès  
du 22 au 28 Avril 2024



\*Salon International de l'Agriculture au Maroc

أنتم المستقبل



الشركة العامة  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE





# Céréales: Des importations record pour 2024

■ Elles pourraient atteindre 10 millions de tonnes, selon les professionnels

■ L'urgence d'un stock stratégique

■ France, Allemagne, Russie... le Maroc diversifie ses fournisseurs

LES importations de céréales pourraient atteindre 10 millions de tonnes en 2024. C'est ce qu'affirme Moulay Abdelkader Alaoui, président de la Fédération nationale de la minoterie (FNM), dans une déclaration à L'Economiste.

La sécheresse a sensiblement impacté la production nationale. La campagne 2023-2024 risque d'être la pire.

Selon les prévisions de la banque centrale, «la production céréalière avoisinerait 25 millions de quintaux contre 55,1 millions une année auparavant». Ce qui équivaut à une chute vertigineuse de plus de 50% de la production nationale. Les conditions climatiques défavorables, marquées par un stress hydrique sévère, a frappé de plein fouet la filière. La superficie emblavée des céréales a été réduite à près de 2,5 millions d'hectares contre près de 3,7 millions une année auparavant. Les stocks de blé tendre, qui entre dans la composition du pain, couvrent à peine un peu plus de trois mois. Pour répondre aux besoins du marché national, le Maroc prévoit des importations massives pour éviter tout risque de pénurie surtout dans un contexte géo-



Pour répondre aux besoins du marché national, le Maroc prévoit des importations massives pour éviter tout risque de pénurie surtout dans un contexte géopolitique mondial très tendu (Ph. L'Economiste)

politique mondial très tendu (Guerre en Ukraine).

De juin 2023 à mars 2024, le Maroc a importé 4,13 millions de tonnes de blé tendre, selon les chiffres de la FNCL (Fédération nationale des négociants en céréales et légumineuses). La France est en tête des fournisseurs avec 2,28 millions de tonnes, suivie par l'Allemagne avec 656.000 tonnes, la Russie 301.000 tonnes, la Roumanie 297.000 tonnes et la Lituanie 202.000 tonnes.

Le Royaume diversifie ses fournisseurs pour assurer l'approvisionnement régulier du marché local. C'est au début des années 1960 que le Maroc est devenu importateur de céréales. Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics, à travers les différents plans quinquennaux et stratégies agricoles, et par les acteurs



Cette photographie prise en août 2023 dans un champ de Cheux, près de Caen, dans le nord-ouest de la France, montre du blé versé dans la batteuse. Aujourd'hui, la France est en tête des fournisseurs avec 2,28 millions de tonnes, suivie par l'Allemagne avec 656.000 tonnes, la Russie 301.000 tonnes, la Roumanie 297.000 tonnes et la Lituanie 202.000 tonnes (Ph. AFP)

privés intervenant dans la filière, pour accroître la production pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, la production nationale reste tributaire des conditions climatiques et évolue en dents de scie au fil des années.

Le recours aux importations est donc devenu incontournable. Les importations des céréales ont atteint 86 millions de quintaux en 2022-2023, contre 67 millions de quintaux en 2021-2022.

Conscient de l'urgence de la situation, l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses (ONICL) a mis en place, en février dernier, un mécanisme pour le stockage du blé tendre. Il s'agit d'un «mécanisme de soutien à la constitution, par les importateurs, d'un stock de blé tendre, et ce par l'octroi d'une prime de stockage fixée à 2,5 dirhams par quintal», outre la prime forfaitaire à l'importation. Les achats concernent un volume de 10 millions de quintaux qui doivent être réalisés durant la période allant du 1er février au 30 avril 2024. Un outil jugé insuffisant par les opérateurs. «Cet instrument est une très bonne chose. Mais demeure insuffisant. Nous voulons booster les importations au-delà des 100 millions de quintaux. Actuellement, le Maroc dispose de réserves en céréales couvrant 3 mois de consommation. Il s'agit d'un stock tampon. Or, un stock stratégique devra assurer au moins une réserve de 6 mois de consommation», a souligné le président de la FNM. □

Khadija SKALLI

## Une stratégie nationale en préparation

LA Fédération nationale des négociants en céréales et légumineuses (FNCL), affiliée à la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc), prépare une étude pour la mise en place d'un stock de réserve stratégique. «Nous avons besoin d'un nouvel outil supplémentaire de stockage. L'objectif est de se prémunir des risques», souligne son président Omar Yacoubi.

L'étude portera sur plusieurs volets notamment les importations, les investissements dans les infrastructures de stockage par silos et la gestion du stock. L'Onicl a également

affirmé qu'il travaille actuellement en partenariat avec tous les intervenants en particulier les professionnels pour l'élaboration d'une stratégie nationale en vue de constituer un stock stratégique des céréales. «Cette réserve vise à sécuriser les besoins du marché national et de limiter l'impact des fluctuations du marché international», a indiqué l'Office dans son intervention lors de la 10e conférence annuelle du Centre d'études et recherches humaines et sociales d'Oujda (CERHSO), tenue en janvier dernier, sous le thème «La sécurité alimen-



taire: Défis et transformations». Un texte réglementaire fixera le volume du stock stratégique, son mode de constitution et de financement. «L'Etat prendra en charge

les dépenses de stockage. Parmi les fondements de ce stock stratégique est la mise en place d'un système de gestion et de gouvernance», a-t-il ajouté. □





## **NOTRE ENGAGEMENT : CONTRIBUER À ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE TOUT EN LUTTANT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

La stratégie du Groupe OCP, centrée sur les agriculteurs, garantit une approche à long terme pour optimiser la nutrition des plantes et des sols, améliorer les revenus des agriculteurs et créer ainsi une valeur économique, sociale et environnementale durable.







## Fruits et légumes

## L'approvisionnement du marché sécurisé

■ Malgré la sécheresse, abondance des produits agricoles

■ Soutien financier pour les agriculteurs

■ La valse des prix entre hausse vertigineuse et baisse passagère

LA situation est critique pour l'agriculture. Le secteur a été frappé par six années consécutives de sécheresse. Le changement climatique marqué par un stress hydrique accru, une chaleur intense et des vents forts, a eu un impact négatif sur les cultures. Tomates, oignons, pommes de terre, carottes, olives... sont concernés. Les superficies cultivées ont été réduites, dû à la pénurie d'eau.

Cependant, malgré cette conjoncture très difficile, le marché local a été régulièrement approvisionné. En témoigne la disponibilité en quantité abondante des fruits et légumes dans les différents marchés et souks. Aucune pénurie de produits agricoles n'a été enregistrée, même au cours du mois de Ramadan, période durant laquelle augmente la consommation.

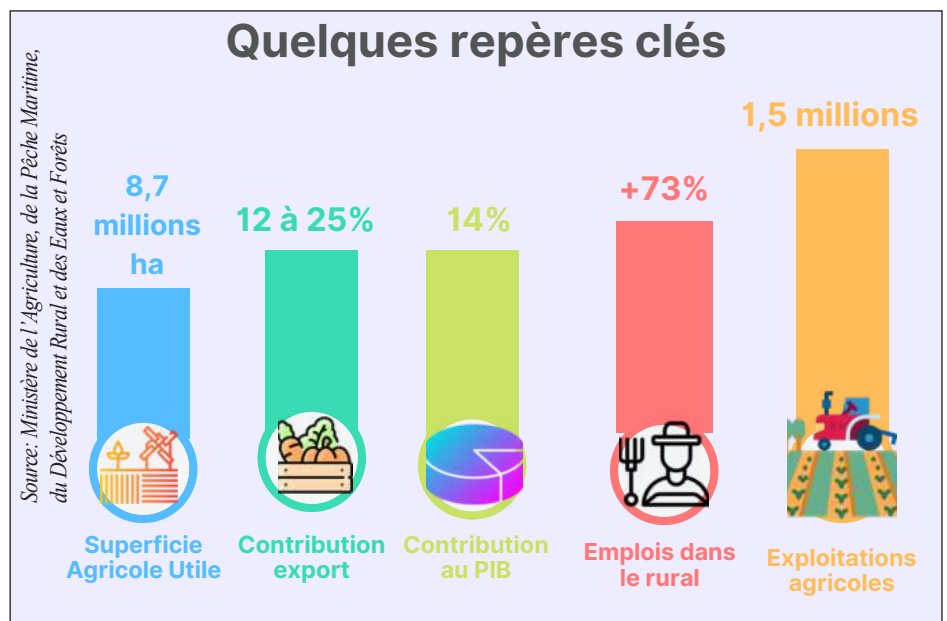
Des décisions ont été prises par le ministère de l'Agriculture pour assurer une bonne gestion de la situation et répondre aux besoins du marché domestique. «Des commissions ont été mises en place pour assurer le suivi et le contrôle du marché», avait déclaré le ministre de l'Agriculture Mohamed Sadiki, dans son exposé devant le Conseil de gouvernement sur l'approvisionnement du marché



Cependant, malgré une conjoncture très difficile, le marché local a été régulièrement approvisionné. En témoigne la disponibilité en quantité abondante des fruits et légumes dans les différents marchés et souks (Ph. L'Economiste)

en produits alimentaires en mars dernier. Seul bémol, le prix a atteint l'année dernière des niveaux considérables. Les agriculteurs avançaient plusieurs raisons dont la hausse du coût de production à cause de l'augmentation des prix des intrants et le manque d'eau.

Pour stopper l'inflation et soutenir les agriculteurs face au déficit pluviométrique, un programme d'une enveloppe de 10 milliards de DH a été mise en place au début de la campagne 2023-2024, suite aux Hautes instructions royales de SM Le Roi Mohammed VI. L'objectif est de «restaurer l'équilibre des chaînes de production». Dans le détail, il s'agit de protection du capital animal, ainsi que celle du capital végétal et le soutien aux filières, et



le renforcement des capacités de financement du Crédit Agricole.

Ainsi, 5 milliards de DH sont consacrés à la protection du capital animal, à travers la subvention de l'orge et des aliments importés destinés au bétail et à la volaille. Une enveloppe de 4 milliards de DH a été allouée à la protection du capital végétal et au soutien des filières, à travers la subvention des prix de certains intrants, comme les semences et les engrais, afin de permettre la baisse des coûts de production d'une série de légumes et fruits. Ainsi, 1 milliard de DH a été réservé à la subvention des semences et plants de la tomate. Des subventions de 580 millions de DH ont été consacrées aux semences certifiées de la pomme de terre. S'ajoute à cela une enveloppe de 120 millions de DH

dédiée à la réduction du coût de la production de l'oignon à travers le soutien à l'acquisition des semences et 2,3 milliards de DH allouées à la subvention des engrais. Enfin, un budget de 1 milliard de DH a été destiné au renforcement des capacités financières de la banque Crédit Agricole en vue de soutenir les agriculteurs. «Ce programme a permis le développement des cultures maraichères et d'assurer l'approvisionnement permanent du marché», avait indiqué Mustaphas Baitas, porte-parole du gouvernement lors du point de presse, organisé suite au Conseil de gouvernement en mars dernier. Les prix ont connu depuis le début de cette année une baisse. Des fluctuations ont été notées. □

Khadija SKALLI

## Restrictions d'exportations

OUTRE le soutien financier, le gouvernement a mis en place des mesures pour assurer l'approvisionnement du marché et stabiliser les prix. Des restrictions, voire interdiction des exportations de certaines légumes vers des pays africains ont été appliquées. L'huile d'olive a subi aussi ces mesures restrictives. Certaines périodes ont été marquées par une baisse significative des prix des légumes et fruits notamment la tomate. Mais elle était de courte durée. Le changement climatique a favorisé le mûrissement précoce de certaines cultures notamment la tomate. Le surplus a été écoulé à des prix très abordables. «Les fortes chaleurs ont conduit à un mûrissement très précoce de la tomate. Il y a eu une surproduction», explique le président de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (Comader). Un autre facteur a joué en faveur de la baisse des prix. Il s'agit de l'arrêt des exportations vers d'autres pays d'Afrique, après la décision de la Mauritanie d'augmenter ses tarifs douaniers pour les marchandises marocaines. □





الضمان الإجتماعي  
التأمين الاجتماعي  
CNSS

Le devoir de vous protéger



# VOUS ÊTES TRAVAILLEUR NON-SALARIÉ ?

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE LA DISPOSITION  
D'ANNULATION DE VOS CRÉANCES DUES À LA CNSS

**Valable de Janvier à Avril 2024**



## DERNIÈRE CHANCE

### POUR RÉGULARISER VOTRE SITUATION

### ET ÉVITER LE CUMUL DES :

Cotisations

Pénalités

Astreintes

POUR PLUS  
D'INFORMATIONS  
APPELEZ



**3939**

**L'AMO EST VOTRE DROIT, LE PAIEMENT DES COTISATIONS EST VOTRE DEVOIR**



[www.damancom.ma](http://www.damancom.ma)



[www.cnss.ma](http://www.cnss.ma)



[@Cnss.maroc](https://www.instagram.com/Cnss.maroc)



[Cnss Maroc](https://www.youtube.com/CnssMaroc)



[@CnssMaroc](https://twitter.com/CnssMaroc)



[@cnssmaroc](https://www.linkedin.com/company/cnssmaroc)



[@Cnss.official](https://www.facebook.com/Cnss.official)



[cnss.maroc](https://www.tiktok.com/cnss.maroc)



[Cnss Maroc](https://www.whatsapp.com/CnssMaroc)



3939



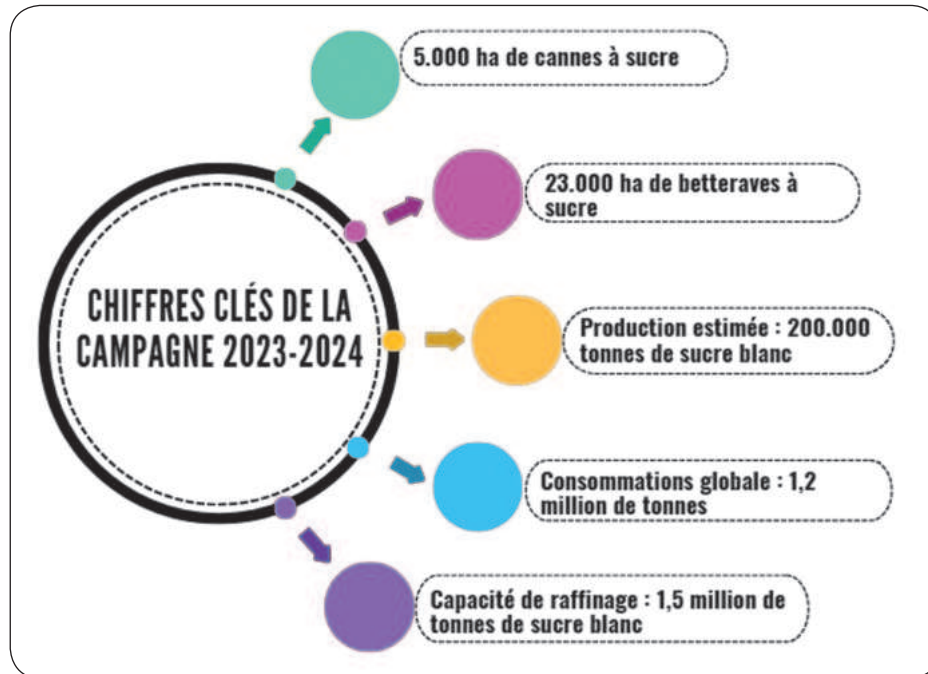
# Sucre: Comment la filière relève les défis climatiques

■ **Energie solaire, goutte-à-goutte... la technologie a permis la réduction des besoins en eau des parcelles de 50%**

■ **Les agriculteurs accompagnés dans la mise en œuvre de pratiques novatrices**

L'INDUSTRIE sucrière s'adapte et relève le défi de la rareté de l'eau. Un plan d'action intégrant des solutions novatrices visant à maximiser les rendements et à compenser la réduction des surfaces cultivées a été déployé. Les agriculteurs producteurs de plantes sucrières ont été accompagnés dans la mise en œuvre de pratiques novatrices, telles que la réalisation de forages profonds autorisées et l'équipement des parcelles en énergie solaire. Cela offre une solution durable pour réduire les coûts tout en adoptant des méthodes respectueuses de l'environnement.

L'introduction du système de goutte-à-goutte a aussi permis une gestion plus efficace de l'eau, avec une réduction de 30% de sa consommation. «Le projet baptisé «Supplant» a également marqué une avancée majeure, exploitant les nouvelles technologies pour équiper les parcelles en vue de rationaliser l'irrigation et optimiser l'utilisation des ressources hydriques», souligne Hassan Mounir, président de la Fédération interprofessionnelle marocaine du sucre (Fimasucre). Cette approche dont l'objectif est de réduire le besoin en eau des parcelles de 50% a été mise en œuvre dans les différentes régions de production des plantes sucrières, avec des résultats jugés prometteurs. En tout cas, les études de généralisation de cette technologie sont lancées. «Malgré les défis posés par le déficit hydrique, la filière a su maintenir un niveau de production satisfaisant, grâce à l'adoption de pratiques agricoles durables et à l'exploitation intelligente des ressources disponibles. Sous l'impulsion du groupe Cosumar, cette transition vers une gestion plus efficace de l'eau s'est avérée être une



réussite, démontrant ainsi la capacité de la filière à s'adapter et à innover face aux défis environnementaux actuels», poursuit Hassan Mounir. Il explique que le groupe Cosumar s'est engagé dans une démarche visant à optimiser les superficies cultivées afin d'atteindre les rendements les plus élevés possibles. En tout cas, malgré la sécheresse, le secteur a réussi à mettre en place 23.000 hectares de betteraves à sucre, ainsi que 5.000 hectares de cannes à sucre durant la campagne 2023-2024. Et ce, pour une production estimée à 200.000 tonnes de sucre blanc alors que la consommation globale atteint 1,2 million de tonnes. Le gap est comblé par le raffinage du sucre brut

réussite, démontrant ainsi la capacité de la filière à s'adapter et à innover face aux défis environnementaux actuels», poursuit Hassan Mounir.

Il explique que le groupe Cosumar s'est engagé dans une démarche visant à optimiser les superficies cultivées afin d'atteindre les rendements les plus élevés possibles.

En tout cas, malgré la sécheresse, le secteur a réussi à mettre en place 23.000 hectares de betteraves à sucre, ainsi que 5.000 hectares de cannes à sucre durant la campagne 2023-2024. Et ce, pour une production estimée à 200.000 tonnes de sucre blanc alors que la consommation globale atteint 1,2 million de tonnes. Le gap est comblé par le raffinage du sucre brut

**S'engager à maintenir un approvisionnement constant**

LA filière sucrière a pris des mesures importantes pour soutenir les agriculteurs, notamment en garantissant des prix subventionnés par l'État pour les engrais, tout en veillant au respect des doses recommandées (4,5 quintaux par hectare pour l'amonitrate et 4 quintaux par hectare pour l'urée). De plus, pour les traitements phytosanitaires, l'utilisation de drones a permis des traitements ciblés. Ce qui s'est traduit par des économies sur les produits que sur les coûts.

Le gouvernement a également accordé, en 2023, une augmentation des prix des plantes sucrières de plus de 30 %, au bénéfice des agriculteurs. «Cette initiative doublement bénéfique souligne l'importance stratégique de la filière sucrière pour l'économie rurale et la souveraineté alimentaire du Maroc. Parallèlement, le secteur s'engage à maintenir un approvisionnement constant», indique le président de la Fimasucre. □

importé. A elle seule, la capacité de raffinage est de 1,5 million de tonnes de sucre blanc. □

Khadija MASMOUDI

## Réduction de l'empreinte carbone

ACTEUR majeur dans la production de sucre au Maroc et agrégateur de plus de 80.000 agriculteurs, le groupe Cosumar opère dans les trois métiers pour produire du sucre-la production à partir de la betterave et de la canne à sucre, ainsi que le raffinage du sucre brut importé. Selon Hassan Mounir, «Cosumar a su maintenir un approvisionnement régulier du Royaume en sucre sans interruption, malgré les défis climatiques et logistiques, grâce notamment à la capacité de production installée». Il explique que le modèle d'agrégation avec les agriculteurs, l'investissement dans la modernisation, l'innovation avec une démarche responsable et durable ont été des facteurs clés pour minimiser les impacts de cette situation et assurer la continuité de l'approvisionnement

en sucre. Sur les dernières années, le groupe Cosumar a engagé un programme d'investissement de plus de 10 milliards de dirhams pour moderniser ses opérations et réaliser des avancées significatives en matière d'innovation et de recherche et développement (R&D). Cet investissement massif a permis au groupe de réduire considérablement son impact environnemental, notamment par une réduction de 90% de la consommation d'eau depuis 2005 et une baisse de la consommation d'énergie dans le processus de traitement de la betterave à sucre. «Ces efforts ont également contribué à la réduction de l'empreinte carbone du sucre blanc de



46% entre 2016 et 2022, soulignant l'engagement de Cosumar envers la durabilité et l'efficacité énergétique.

Cette enveloppe a aussi servi à augmenter la capacité de production des 7 sucreries du groupe qui ont atteint 650.000 tonnes de sucre annuellement, en plus de l'augmentation de la capacité de traitement de la raffinerie qui a atteint 1,5 million de tonnes annuellement», poursuit Hassan Mounir. La filière sucrière marocaine affiche une capacité de traitement globale de 5 millions de tonnes de plantes sucrières et une capacité de production de 2 millions de tonnes de sucre blanc pour un marché intérieur de 1,2 million de tonnes. □





87%

des consommateurs utilisent  
3 produits alimentaires conditionnés  
ou plus par mois.

**Tetra Recart® est une alternative intelligente aux boîtes de conserves et aux bocaux en verre pour les producteurs, les distributeurs, les détaillants et les consommateurs.**

Un format ergonomique qui optimise la gestion logistique à plus de 50% et met en valeur votre produit en rayonage.

Un emballage certifié FSC®, pour protéger vos aliments et la planète.

Découvrez notre rapport de tendances sur le futur de la cuisine maison sur <https://www.tetrapak.com/insights/cases-articles/general-trend-report>

**Tetra Pak®**  
PROTÈGE CE QUI EST BON





## Pesticides

# L'utilisation responsable, plus une option

■ La sensibilisation aux bonnes pratiques phytosanitaires est une priorité

■ Lutte contre les circuits informels, sanctions... les mesures

■ Entretien avec Boubker El Ouilani, DG de CropLife Maroc



«Les produits illicites et contrefaits doivent également être retirés du marché, car ils représentent un risque pour notre santé et notre environnement», souligne Boubker El Ouilani (Ph. Privée)

- L'Economiste: Quels sont les principaux défis auxquels l'agriculture marocaine est confrontée dans sa transition vers des systèmes alimentaires durables?

- Boubker El Ouilani: Le contexte actuel de stress hydrique important au Maroc, le changement climatique, la pression accrue des nouveaux ravageurs et recrudescence de maladies des plantes font que l'agriculture au Maroc se trouve forcée de faire face à plusieurs menaces. Les défis sont concomitants et le principal challenge est que l'agriculture marocaine est contrainte de réussir sa transition vers des systèmes alimentaires plus durables d'une part, et de réduire l'insécurité alimentaire d'autre part, en plus de maintenir la compétitivité du pays en tant que partenaire commercial majeur de plusieurs marchés internationaux.

- Un challenge difficile...

- En effet, réaliser ces trois défis représente une tâche complexe. D'autant plus dans le contexte du Pacte vert de l'Union européenne qui a déjà entraîné une pression considérable sur la production et le commerce des produits agroalimentaires au Maroc, notamment en imposant des restrictions sur l'utilisation de certaines substances actives des produits phytopharmaceutiques (PPP). Le défi majeur étant le manque d'alternatives disponibles sur le marché, entraînant une réduction continue des ressources à la disposition des agriculteurs.

- Comment la durabilité est-elle intégrée dans les politiques agricoles et les programmes gouvernementaux au Maroc?

- Au Maroc, la durabilité est devenue une priorité dans les politiques

agricoles et les programmes gouvernementaux, y compris à travers le Plan Génération Verte 2020-2030. Ce plan vise à transformer le secteur agricole marocain en promouvant une agriculture durable, résiliente et inclusive.

- Comment CropLife Maroc contribue-t-il à ces efforts?

- CropLife Maroc entend faire partie de la solution qui contribuera à la réalisation du Plan Génération Verte et permettra au pays d'atteindre

sa souveraineté alimentaire. Par exemple, CropLife Maroc travaille en partenariat avec toutes les parties prenantes pour améliorer le réseau de distribution des produits phytopharmaceutiques (PPP), sensibilise les agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles, soutient les autorités dans la mise en place de réglementations environnementalement responsables, et participe à la lutte contre la contrefaçon des PPP. De plus, CropLife Maroc a lancé, en 2022, le Cadre de gestion durable des pesticides (Sustainable pesticide management framework, ou SPMF). Il s'articule autour de trois piliers majeurs que sont la réduction de la dépendance à l'égard des pesticides hautement dangereux, l'encouragement de l'innovation et enfin, la promotion de l'utilisation responsable et raisonnée des PPP.

- En raison du Pacte vert de l'UE, les exportateurs agricoles marocains ne peuvent plus utiliser certains produits phytopharmaceutiques. Quelles sont les conséquences de cette décision?

- Le Pacte vert de l'UE impose, en effet, des restrictions sur l'utilisation de certaines substances actives des PPP. Par conséquent, les agriculteurs marocains se voient désormais dans l'incapacité d'utiliser plusieurs PPP, d'une part pour les cultures destinées à l'exportation vers l'Union européenne, mais aussi pour les cultures locales, car toute décision de retrait de substances actives des PPP prise

au niveau de l'Union européenne entraîne plus ou moins une prise de position similaire au Maroc. D'après une étude menée par des ex-professeurs chercheurs de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, en l'absence de nouveautés ou d'innovations de protection, toute substance active retirée peut occasionner des pertes de rendement, une dégradation de la qualité des productions, une augmentation des charges, une baisse de la rentabilité des productions agricoles, mais aussi le recours à des commerces illicites divers.

- Que propose votre association pour surmonter ces obstacles?

- Plusieurs recommandations ont été formulées par les chercheurs. Il s'agit notamment d'encourager la collaboration public-privé pour favoriser l'innovation, de faciliter le processus d'homologation des produits de protection des plantes innovants, notamment les produits biologiques. Il faut aussi mettre en place des mécanismes de dialogue entre les autorités publiques, les chercheurs et les professionnels, et élaborer des procédures d'évaluation des risques adaptées aux réalités du Maroc afin d'éclairer la prise de décision. Enfin, il est nécessaire de renforcer la sensibilisation des agriculteurs et des producteurs aux bonnes pratiques phytosanitaires. □

Propos recueillis par  
Fatima EL OUAFI

## Encourager l'économie circulaire

FAVORISANT l'économie circulaire, CropLife Maroc et Agrotech ont lancé un programme pilote pour la gestion des emballages vides dans la région du Souss Massa, avec l'espoir que cela ouvrira la voie à la création d'une filière durable de gestion des emballages vides de pesticides au Maroc. Enfin, les produits illicites et contrefaits doivent également être retirés du marché, car ils représentent un risque pour notre santé et notre environnement. «En tant que CropLife, nous assumons déjà nos responsabilités dans ce domaine et nous restons engagés



à travailler avec les autorités pour renforcer les mesures punitives»,

précise le directeur général de CropLife Maroc. □





PURE,  
ZÉRO  
NITRATE

EAU n°1  
recommandée  
par les  
Pédiatres

**CHAQUE MAMAN  
EST LA MEILLEURE DES MAMANS**



**sidi ali**

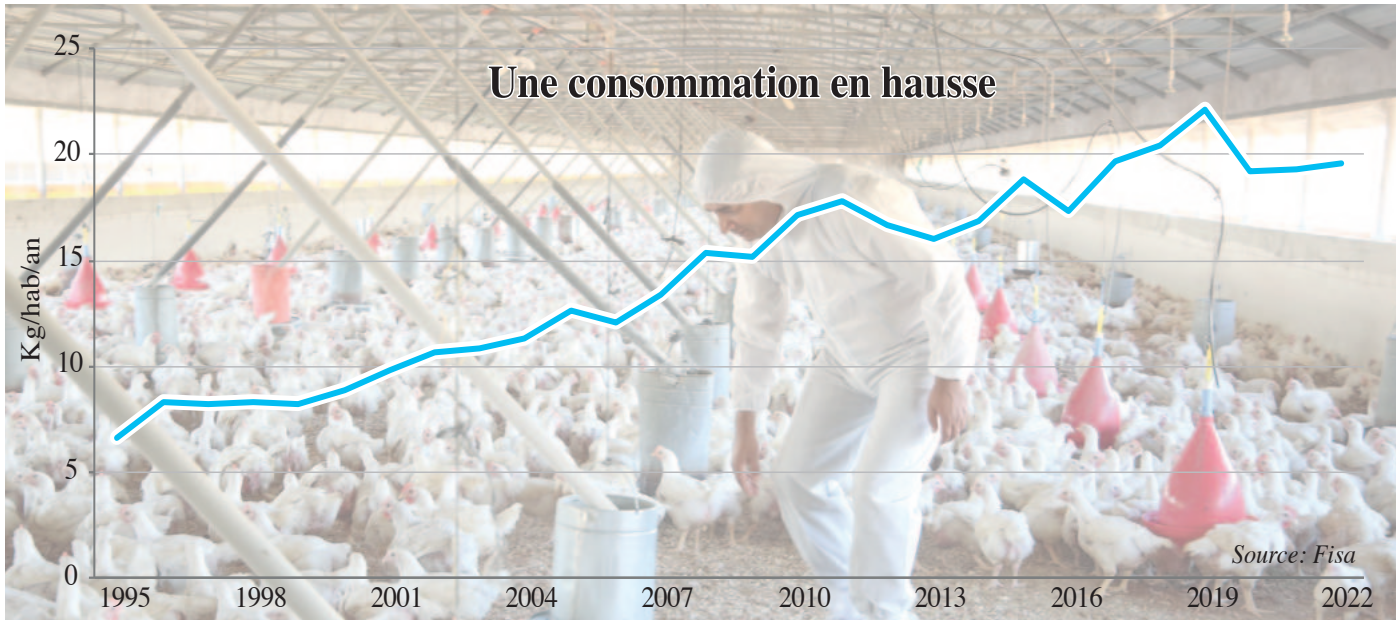
LA PURETÉ EST EN VOUS

Selon un sondage réalisé par le groupe Immersion, cabinet d'études indépendant, en Février 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 201 pédiatres au Maroc, Sidi Ali a été identifiée comme l'eau la plus recommandée par les pédiatres au Maroc pour les enfants, les mamans allaitantes et les personnes fragiles.



## Envolée des prix des viandes rouges

# La volaille, l'éternel amortisseur



Les producteurs de viandes de volaille (poulet et dinde) affirment que la viande blanche représente désormais 60% des protéines consommées par les Marocains en raison des niveaux de prix atteints par les viandes rouges

■ Mais le secteur n'a pas toute l'attention qu'il mérite, selon les opérateurs

■ Le coût de l'aliment composé et les aléas climatiques impactent les tarifs

EN raison des niveaux inégaux atteints jusqu'à présent par les prix de la viande rouge, de nombreux consommateurs se rabattent sur la chair de volaille (poulet et dinde). «Nous assistons à une forte augmentation de la production dans le secteur des viandes de volaille destinée à compenser la carence générée par le prix des viandes rouges. Nous estimons actuellement à plus de 60% la part des viandes de poulet et de dinde dans la consommation de protéines par les nationaux», affirme Mustapha Mountassir, président de l'Association des producteurs des viandes de volaille (APV). Et pour preuve: «Cette année, après l'interdiction de l'abattage des brebis dans les zones rurales, les consommateurs se sont rabattus sur la viande de dinde. D'ailleurs, depuis le début de cette année, nous avons dû augmenter la production moyenne de 1,1 million de dindes à environ 1,5 million par mois. Soit une hausse d'environ 39%. Le prix de la viande de dinde a augmenté dans les marchés hebdomadaires car elle compense la cherté de la viande d'ovin vendue actuellement à 120 DH contre 80 DH à la même période de l'année dernière», signale Mountassir.

Pourtant, bien qu'elle joue le rôle d'amortisseur lorsque les viandes rouges sont hors de portée, les opérateurs estiment que l'aviculture ne bénéficie pas de toute l'attention qu'elle mérite de la part des pouvoirs publics ni à chaque édition du Siam. «Le gouvernement devrait trouver une solution au problème de l'aliment de bétail dont le coût de revient a baissé de manière notable sans que cette baisse ne soit répercutée sur le prix de vente final. Ainsi, le cours du maïs a reculé de plus de 40% depuis janvier 2023 et celui du soja de plus de 33%. Des intrants qui entrent pour 85% dans la production de l'aliment composé. Mais les usines n'ont baissé leur prix que d'environ 18,6%», signale le président de

l'APV. Le différentiel étant récupéré en guise de complément de marge bénéficiaire. Par conséquent, la profession demande un arbitrage de la part du gouvernement pour trouver un terrain d'entente avec les fournisseurs sur les tarifs.

Outre une action sur le plan de l'aliment composé, les éleveurs de volaille réclament une subvention pour le financement de la construction d'écuries aux normes, dotées des équipements nécessaires à une bonne production et dans des conditions optimales. «L'année dernière, de nombreux éleveurs ont vu leur ferme emportée par les rafales de vent puisque dans près de 95% de cas, les élevages se font dans des serres et non des écuries. Ce qui s'est traduit

par une envolée des prix de la viande blanche qui avait atteint 22 DH. Par ailleurs, lorsque les températures augmentent, les fermes enregistrent des taux de mortalité élevés. Ce qui impacte négativement leur rentabilité. Il est anormal que les éleveurs restent tributaires des aléas climatiques», souligne le président de l'APV. □

Hassan EL ARIF

### Pad cooling

LE ministère de l'Agriculture, à travers le fonds de développement agricole, subventionne déjà l'achat de systèmes de Pad cooling dans la limite de 30% pour des modèles variant entre 18.000 DH et 120.000 DH pour des bâtiments d'une superficie minimum de 500 m<sup>2</sup>. Sauf que le dispositif ne peut être installé que dans des écuries en dur. Ce qui n'est le cas que d'environ 5% des fermes. Le même barème s'applique aux brumisateurs. Sur un autre plan, la profession affirme que l'aviculture est considérée par les banques comme un secteur à risque, donc non bancable.

Pour l'Association des producteurs des viandes de volailles (APV), seules ces conditions permettraient aux professionnels d'augmenter leur productivité, baisser leurs coûts de production et donc réduire leur prix. □

### Quid de la période estivale?



Selon l'Association des producteurs des viandes de volaille (APV), à peine 5% des élevages se font dans des écuries en dur (Ph. L'Economiste)

quent, si en hiver, la tonne de volaille correspond à 400 poulets. En été, il en faudra 520 pour atteindre une tonne de chair», précise le président

de l'Association. De son côté, le cycle de production en été s'allonge pour s'élever à 47 jours, voire 50 contre 40 en hiver. □





ZINE  
CAPITAL INVEST

# Zine Capital Invest, un groupe, une vision.

Parce que l'agriculture a toujours été au centre de son activité, le groupe **Zine Capital Invest** est présent pour la 16ème édition du **SIAM**.

Opérant dans plusieurs domaines d'activités et organisé en 4 pôles : agrofournitures, agro-alimentaire, logistique et distribution, le groupe **Zine Capital Invest** est connu et reconnu pour ses marques phares **Alitkane**, **Tobigo**, **Shiwamie** ainsi que huile **Afia**, **Hala** et **Zaytouni** destinées au grand public et **Lmahrat** destinée aux professionnels de l'agriculture.

عافية  
للمحراث

لمحراث  
LMAHRAT

Hala

SHIWAMIE

شاي  
التياي

زيتوني

TOBIGO







# Oléiculture: La production fortement

■ **Un appel à l'adaptation, la gestion rationnelle des ressources et la promotion est lancé**

■ **Malgré les aléas climatiques, les huiles marocaines parmi les meilleures au monde**

**D'**ANNÉE en année, la production d'huile d'olive baisse. A cause de la sécheresse, les professionnels de cette filière affichent grise mine. Ils sont frappés de plein fouet par les changements climatiques et le déficit de la pluviométrie. «Avec un stock en huile pratiquement nul, la production de la campagne oléicole marocaine 2023/24 a connu une baisse incontestable pour la deuxième année consécutive, comme c'est le cas pour la majorité des pays oléicoles méditerranéens», explique Dr Noureddine Ouazzani, responsable de l'Agro-pôle-olivier de Meknès. «Des températures exceptionnellement élevées, des journées très chaudes au printemps et en été, combinées au manque de pluie, et des températures exceptionnellement élevées enregistrées en septembre et début octobre, sont les principales caractéristiques climatiques de cette campagne», précise-t-il. En effet, ces conditions ont provoqué un fort stress hydrique dans



«Le trophée "Premium Volubilis Extra-Vierge Maroc" est devenu un vrai outil de valorisation et de promotion à l'international du potentiel qualitatif de l'huile d'olive marocaine», indique Dr Noureddine Ouazzani, responsable de l'Agro-pôle olivier de Meknès (Ph. L'Economiste)

les olives et les oliveraies des zones arides qui ont connu une courte campagne de récolte. «Heureusement que les précipitations de novembre ont limité un peu les dégâts sur la production prévue», analyse notre expert. Ceci étant, malgré une production relativement supérieure à celle de l'année dernière, les esti-

mations actuelles des opérateurs de la filière oléicole marocaine situent la production entre 80.000 et 100.000 tonnes. Ce qui représente une baisse comprise entre 35 et 45% par rapport à la production d'une année normale, estimée à 120.000 et 180.000 tonnes. En outre, pour cette deuxième année consécutive, les te-

neurs en huiles n'étaient pas au rendez-vous. «Dans certaines zones, ces teneurs n'ont pas dépassé les 14%». A noter que l'essentiel de cette production provient d'oliveraies irriguées traditionnelles et d'oliveraies intensives qui ont connu cette année un rendement élevé à l'hectare. Ces oliveraies irriguées (traditionnelles et intensives) représentent environ 30% de la superficie oléicole du Maroc, estimée à 1.220.000 hectares. Cette situation a eu des répercussions importantes sur le marché local de l'huile d'olive, avec un prix qui varie entre 85 DH/litre et 95 DH/litre d'huile d'olive extra-vierge et vierge dans les principales zones oléicoles.

Résultats: les professionnels de la filière ont enregistré une courte campagne et de nombreuses unités de trituration sont restées fermées. «Cependant, quelques oliveraies rares de variétés étrangères en irrigué ont présenté des productions intéressantes». Quoi qu'il en soit, la sécheresse structurelle que subissent les agriculteurs impose une adaptation en irrigation et en innovation. «Aujourd'hui, il est temps de faire notre "Upgrade" et passer à l'étape suivante: utiliser nos compétences pour produire des solutions innovantes qui feront rayonner le Maroc», appellent les adeptes de l'agri-tech. De son côté, le responsable de l'Agro-pôle olivier de Meknès insiste sur «l'ac-

## Les primés du trophée 2024

**T**ENUE en février dernier, le trophée initié par l'Agropôle olivier de Meknès s'est déroulé en visioconférence à partir des principaux laboratoires européens et sociétés de distribution et de commercialisation de l'huile d'olive. L'événement est appuyé par la Fondation «Route de l'Olivier à travers la Méditerranée» (Grèce), et l'Association AIPOL d'Italie, avec le parrainage de Mercacei d'Espagne et d'Olioofficina Italia. Composé de 10 experts internationaux d'Italie, de France et d'Allemagne, le jury a attribué, dans la catégorie Fruité intense, le rameau d'or à l'huile d'Olive Prestige de la société Olea Capital.

Le rameau d'argent revient à l'huile d'Olive La Finca de l'Atlas de la société la Finca de l'Atlas. Dans la catégorie Fruité moyen: Le rameau d'or à l'huile d'olive est attribué à l'huile d'Olive Les oliviers de Chellah de la Société «Ferme Tazi». Le rameau d'argent revient à l'huile d'Olive Oliva de la société AIDahra. □





# impactée par la sécheresse



Les estimations actuelles des opérateurs de la filière oléicole marocaine situent la production entre 80.000 et 100.000 tonnes. Ce qui représente une baisse comprise entre 35 et 45% par rapport à la production d'une année normale (Ph. Privée)

compagnement des producteurs et la promotion de l'huile d'olive de qualité», rappelant à cet égard l'organisation du Trophée Premium «Volubilis Extra-Vierge Maroc».

Tenu dernièrement à l'initiative de l'Agro-pôle olivier, ce concours est bien plus qu'une récompense. C'est une vitrine incontournable pour la qualité premium de l'huile d'olive marocaine, projetant les producteurs dans le monde de la qualité, ce formidable levier pour le renforcement de la compétitivité et l'attractivité de nos huiles aussi bien sur le marché national qu'international. «Organisé depuis 16 ans, ce trophée, de référence internationale, est ouvert aux producteurs des meilleures huiles d'olive marocaines extra-vierges conditionnées. Il est décerné par un jury de dégustation international, dans l'objectif de promouvoir

la qualité de l'huile d'olive extra-vierge conditionnée du Maroc au niveau du marché national et international», souligne Dr Ouazzani.

Le but étant d'encourager les producteurs d'huile d'olive marocains à améliorer la qualité du produit et à promouvoir l'harmonisation du goût grâce à l'utilisation consciente de la combinaison extra-vierge de qualité et le profil sensoriel/organoleptique. «Ce trophée est la meilleure façon de comprendre où nous en sommes et où nous pouvons aller en prenant l'engagement de faire chaque année mieux et allez vers la qualité, qualité, qualité..., car le Maroc est attendu à être l'un des grands acteurs du marché de l'huile d'olive internationale pour les années à venir», conclut Dr Ouazzani. □

Youness SAAD ALAMI



## Le top ten des huiles au Maroc

LE jury du trophée premium «Volubilis Extra-Vierge Maroc» a désigné les top ten du trophée premium «Volubilis Extra-Vierge Maroc 2024». Celles-ci sont respectivement les huiles Zouitina Prestige de la société Olea Capital, Oliva de la société AIDahra, les oliviers de Chellah de la société «Ferme Tazi», Olealys de la société Oleastre, Volubila de la société Olivinvest, Aïcha (Koroneiki) de la société LCM Aïcha, Caracterre Bio de la société Maassera Brahim Zniber km15 de la société Jannat Kabbaj, la Finca de l'Atlas de la société la Finca de l'Atlas, et Olea Moresca de la société Lesieur Cristal. Notons enfin que le concours de cette année a connu la participation de 20 marques d'huile d'olive finalistes des principales zones oléicoles du Maroc. Ces marques sont produites par des coopératives, des petits/moyens producteurs ainsi que les principaux groupes industriels marocains de l'huile d'olive de Meknès, Fès, Essaouira, Oujda, Nador, Taounate, Marrakech, Khenifra, Bni Mellal et Sefrou. □

## Ce qu'en pense le jury

«LE Maroc a fait un grand progrès dans l'amélioration de la qualité de l'huile d'olive marocaine et le développement d'une personnalité de l'huile d'olive marocaine. J'ai participé, cette année, à plusieurs concours internationaux et localement en Italie, et je peux vous confirmer que les huiles marocaines sont au même niveau de qualité que les huiles primées dans ces concours internationaux», souligne Dr Giovanni Mattellini (Italie), président du Jury de la 16e édition. Il précise que les échantillons dégustés lors de cette édition sont très équilibrés et de fait, prêts à la mise en bouteille avec des notes aromatiques parfois particulières, voire florales, mais très agréables. L'huile produite par Picholine marocaine se rapproche davantage de nos huiles classiques italiennes. Le piquant est agréable tout comme l'amertume et ils sont présents car les producteurs marocains savent récolter au bon moment pour avoir plus de fruit et plus de polyphénols. Pour Ingrid Bujara, représentante de l'Allemagne, «les huiles de Maroc ont une sensation aromatique très spéciale et particulière. Elles sont extraordinaires avec des arômes des tomates, des fleurs, des baies et des herbes, qui plaisent beaucoup». Aussi, elles sont très agréables, harmoniques en nez et en bouche. □





# Les aliments pour animaux mieux contrôlés

■ Un décret encadrant les produits destinés à la consommation humaine

■ Les mentions d'étiquetage doivent être rédigées en langue arabe

■ Les additifs utilisés doivent figurer sur la liste de l'ONSSA

LES producteurs et les importateurs des aliments pour animaux producteurs de produits alimentaires disposent d'un délai de 6 mois après sa publication au Bulletin officiel pour se conformer aux nouvelles dispositions prises dans le cadre du nouveau décret, adopté par le gouvernement au début de ce mois. Ce texte comprenant 28 articles, traite de la qualité, la sécurité sanitaire et l'étiquetage des aliments pour animaux producteurs de produits alimentaires destinés à la consommation humaine. Ce qui permettra aussi la commercialisation de ces aliments mis sur le marché avant son entrée en vigueur, jusqu'à épuisement des stocks. C'est le ministère de l'Agriculture qui est à l'origine de ce décret.



*Le nouveau dispositif ambitionne de s'assurer que les aliments pour animaux commercialisés ne présentent aucun danger pour la santé animale ni provoquent d'altération nocive du produit alimentaire d'origine animale, consommé par l'humain. Ils ne doivent pas non plus engendrer un risque pour la santé humaine, tout en s'alignant sur les standards internationaux en matière d'étiquetage des aliments pour animaux (Ph. L'Economiste)*

D'ailleurs, l'un des objectifs de ce texte est de s'assurer que les aliments pour animaux commercialisés ne présentent aucun danger pour la santé animale ni provoquent d'altération nocive du produit alimentaire d'origine animale, consommé par l'humain. Ils ne doivent pas non plus engendrer un risque pour la santé humaine, tout en s'alignant sur les standards internationaux en matière d'étiquetage des

aliments pour animaux. Ainsi, le texte fixe toutes les mentions obligatoires d'étiquetage dont les déclarations nutritionnelles selon l'espèce animale concernée. De même, il responsabilise les exploitants de prendre toutes les

précautions pour que les substances interdites ne soient pas utilisées dans les aliments pour animaux. Le décret insiste sur le fait que toutes les mentions d'étiquetage doivent être rédigées en langue arabe et éventuellement dans une ou plusieurs autres langues. Le but est qu'elles soient compréhensibles, visibles, lisibles et indélébiles et éviter d'induire en erreur l'utilisateur. Par ailleurs, les constituants analytiques des aliments composés et les tolérances admises doivent être fixés. Idem pour les dispositions techniques concernant les impuretés, les aliments d'allaitement, les matières premières pour aliments des animaux liantes ou dénaturantes, la teneur en cendres et en eau.

En tout cas, les professionnels ne doivent importer ni utiliser pour la fabrication des aliments que des additifs figurant sur la liste, fixée conformément à la réglementation en vigueur. Les additifs sont inscrits sur la liste à la demande du fabricant, de l'importateur ou du distributeur du produit. □

Mohamed CHAOUI

## L'étiquetage des aliments

POUR leur mise sur le marché, les aliments pour animaux doivent être emballés dans des contenants adéquats, secs, propres et fermés de telle manière que le dispositif de fermeture soit détérioré dès l'ouverture et qu'il ne puisse plus être réutilisé. Ces contenants doivent être étanches et présenter des caractéristiques garantissant le maintien de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux qu'ils contiennent. Les contenants utilisés pour le transport des aliments pour animaux doivent respecter les dispositions de la réglementation en vigueur en la matière. Lorsque les aliments pour animaux sont transportés en vrac, les contenants doivent être adéquats, secs et propres. Et, lorsqu'ils sont réutilisés, ils doivent être préalablement nettoyés et désinfectés le cas échéant. L'article 19 précise que tout aliment pour animaux ne peut être mis sur le marché que s'il est accompagné des documents permettant son identification et s'il dispose d'un étiquetage conforme aux

dispositions du présent décret. Cet étiquetage doit comporter les mentions obligatoires comme le type d'aliment, le nom ou la raison sociale et l'adresse du producteur ou de l'exploitant de l'établissement ou de l'entreprise du secteur de l'alimentation animale concerné. De même, il détaille la quantité nette, exprimée en unités de masse pour les aliments pour animaux solides et en unités de volume pour les aliments liquides. Et dans le cas des matières premières et des aliments composés, par le nombre d'unités de rations individuelles contenues dans l'emballage. Idem pour la teneur en eau lorsqu'elle dépasse 5% dans les aliments minéraux ne contenant pas de substances organiques. Ce taux est de 7% dans les aliments d'allaitement et autres aliments composés pour animaux ayant une teneur en produits laitiers supérieure à 40%. Il sera de 10% dans les aliments minéraux contenant des substances organiques et de 14% dans les autres aliments pour animaux. □

## Ce qu'il ne faut pas faire

LES informations relatives aux aliments pour animaux portées dans l'étiquetage doivent être claires, précises et facilement compréhensibles. Elles ne doivent pas induire en erreur l'acheteur sur les caractéristiques de l'aliment concerné, particulièrement sur sa nature, son identité, ses qualités, sa composition, sa quantité, sa durée de validité, ou sur le pays d'origine ou le lieu de provenance dudit aliment pour animaux, ou sur son mode de fabrication. Cela est valable pour l'attribution à l'aliment des effets, des propriétés qu'il ne possède pas comme la prévention, le traitement ou la guérison d'une maladie. En outre, l'étiquetage et la présentation des aliments pour animaux ne doivent pas comporter des allégations

attirant l'attention sur la présence ou l'absence d'une substance, sur une caractéristique ou un processus nutritionnel particulier ou sur une fonction spécifique liée à l'un de ces éléments. Sauf dans les cas où l'allégation est objective, vérifiable par les services compétents de l'ONSSA et compréhensible pour l'utilisateur de l'aliment. Idem pour la personne responsable de l'étiquetage dans l'établissement ou l'entreprise du secteur de l'alimentation animale concerné fournit, à la demande des services compétents de l'ONSSA, une preuve scientifique de l'allégation, en se référant soit à des données scientifiques accessibles au public, soit à des recherches documentées qu'elle a effectuées. □







## Aid Al Adha

# L'importation incontournable pour couvrir la demande

■ Plus de 600.000 ovins viendront renforcer l'offre en prévision de la fête

■ Des mesures gouvernementales pour éviter une flambée des prix

■ Détails des préparatifs logistiques et sanitaires

A l'instar de l'année dernière, le Maroc va importer des moutons pour éviter une explosion des prix à l'occasion de l'Aid al Adha. La reconstitution du cheptel, après les années difficiles de la crise Covid, combinées à la récurrence des saisons de sécheresse, est en cours. Mais l'offre nationale ne couvrira pas toute la demande. C'est dans ce sens que le gouvernement a annoncé la décision d'ouvrir l'importation, pour la 2e année consécutive, plus de 600.000 têtes d'ovins, en prévision de cette fête. L'appel d'offres concerne uniquement les moutons destinés au sacrifice de Aid Al Adha. En cas de besoin, il serait possible d'augmenter ces quantités, a fait savoir Mohamed Sadiki, lors d'un récent passage au Parlement.

Dans les détails, le gouvernement a mis en place une prime de 500 DH par tête en plus de l'exonération des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation. Le schéma est similaire à celui de l'année dernière. Il faut préciser qu'en 2023, malgré les subventions à l'importation, les prix n'avaient pas baissé.



Avec l'ouverture de l'importation des ovins, le gouvernement a mis en place une prime de 500 DH par tête en plus de l'exonération des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation. Le schéma est similaire à celui de l'année dernière. Même si en 2023, malgré les subventions à l'importation, les prix n'avaient pas baissé (Ph. L'Economiste)

Le programme des préparatifs de cette année comprend une série de mesures que le ministère de l'Agriculture a commencé à mettre en œuvre. Elles s'appuient sur des données du terrain, avec la mise en place d'un système de suivi des parcours, dont certaines sont relatives à l'évaluation précise de l'offre et de la demande en moutons, en coordination avec les professionnels de la filière. En tout cas, au 15 avril dernier, le ministère a pu procéder à l'enregistrement de plus de 210.000 unités d'engraissement, à l'identification de près de 2 millions de têtes de moutons et de chèvres. De même, le cheptel national est en bonne santé. Le ministère poursuit les opérations de sensibilisation au profit des éleveurs sur les bonnes pratiques sanitaires en matière d'alimentation et d'engraissement des moutons de l'Aïd. A cela s'ajoute la

réalisation de missions de contrôle sur le terrain, avec prélèvement d'échantillons de viande et d'aliments de bétails et les envoyer aux laboratoires pour analyses.

Avec l'approche de l'Aïd Al-Adha, les opérations globales de contrôle sont également renforcées, à travers la mobilisation de tous les services concernés comme l'ONSSA, les autorités locales et la gendarmerie royale, selon une circulaire conjointe avec le ministre de l'Intérieur et qui continuera jusqu'au jour de l'Aïd. Le programme de communication et de sensibilisation des consommateurs sur les conditions d'achats des moutons sera également lancé. Il s'agit de leur fournir les informations nécessaires relatives à la préparation des moutons pour le sacrifice, la conservation de la viande, en plus des permanences vétérinaires durant la pé-

riode de la fête. Au cours de l'Aïd et les jours suivants, l'ONSSA mobilise les vétérinaires et les techniciens avec une permanence sur le territoire national pour communiquer avec les citoyens et les accompagner en cas de nécessité. □

M.C.

### Engraissement

MOHAMED Sadiki a insisté sur l'enregistrement des unités d'élevage et d'engraissement des ovins et des caprins destinés aux sacrifices et de la mise à jour d'une banque de données relatives aux éleveurs et engraisseurs. D'ailleurs, le processus de numérotation des têtes d'ovins et de caprins préparés pour l'abattage a démarré le 8 mars dernier. Parallèlement, des mesures ont démarré comme le suivi, le contrôle sanitaire et protection du troupeau contre les maladies infectieuses. A cela s'ajoute le suivi des aliments pour animaux et les médicaments vétérinaires usagés, en mobilisant tous les services concernés. L'idée consiste aussi dans le contrôle des points d'abreuvement en eau du bétail et surveiller le transport des déchets de volailles, en délivrant une autorisation préalable et en accordant un laissez-passer. L'aspect logistique sera également de mise. Il se fera à travers la création et l'équipement de 34 marchés temporaires des moutons destinés aux sacrifices dans tout le pays. □

### Reconstituer le cheptel

LA récurrence des saisons de sécheresse affecte directement les chaînes du secteur de l'élevage. Celles-ci ont perdu leurs équilibres à cause des chocs de l'offre et de la demande pendant la crise Covid-19. L'augmentation du coût des aliments pour le bétail en raison de l'inflation mondiale, n'a pas arrangé les choses. Pour face à cette situation, le ministère de tutelle a mis en œuvre, pour la troisième année consécutive, le programme de soutien aux éleveurs en vue d'atténuer

les effets de la pénurie de la pluviosité. Ainsi, on a continué à soutenir l'approvisionnement en aliments de bétail. Idem pour la fourniture continue en orge subventionné et en aliments composés pendant cette saison pour stabiliser les prix. A cela s'ajoutent l'aménagement des points d'eau pour l'approvisionnement du bétail, la surveillance sanitaire et la protection du troupeau contre les maladies infectieuses ainsi que la préparation des pâtures. Idem pour l'exonération des

droits de douane et de la TVA à l'importation des moutons et de vaches destinés à l'abattage. Au menu également, la conclusion de deux contrats-programmes sur une durée de 10 ans avec les professionnels des viandes rouges en vue de reconfigurer le troupeau et l'équilibre des chaînes. Et cela à travers des programmes d'amélioration génétique du troupeau et de vaccination industrielle et la valorisation des races locales. □





# Le métier de puisatier enfin réglementé

■ L'activité de forage désormais soumise à autorisation du ministère de l'Équipement et de l'Eau

■ Une mesure destinée à agir en amont de la surexploitation des ressources hydriques

■ Les nouvelles dispositions suffiront-elles à lutter contre les infractions?

**P**OUR faire face à la rareté de l'eau et contribuer à la protection du capital hydrique, le ministère de l'Équipement et de l'Eau vient de rendre public le décret n°2.23.105 réglementant l'activité de forage (Cf. L'Économiste n°6261 du 16/05/2022). Une disposition prévue par les articles 114 et 160 de la loi n°36-15 relative à l'eau.

Parmi les dispositions du texte figure le fait que l'activité de forage sera désormais soumise à autorisation. Ainsi, pour être autorisé à exercer cette activité, le puisatier devra être en situation régulière vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales, disposer de ressources humaines qualifiées et des équipements nécessaires. La demande d'autorisation est instruite par une commission technique dédiée dans un délai ne dépassant pas sept jours ouvrables. Une commission compo-



Outre la déclaration relative au début et à la fin des travaux de creusement, le puisatier devra élaborer un rapport notamment sur les résultats du forage, le débit de l'eau, etc. (Ph. Privée)

sée du directeur régional de l'Eau, des représentants du gouverneur, des ministères de l'Agriculture, de l'Industrie, de l'agence du bassin hydraulique. Le dossier est ensuite transmis au ministère de l'Équipement et de l'Eau dans un délai de cinq jours qui dispose à son tour d'un délai de dix jours pour émettre sa décision. L'autorisation délivrée au foreur via un arrêté ministériel reste valable quatre ans, et peut être renouvelée sur la base de l'avis de la commission.

Avant d'entamer le forage du puits, la personne autorisée devra au préalable déposer une déclaration mentionnant la date du début et de la fin des travaux, les coordonnées de la personne responsable. ... Ladite déclara-

tion devra être accompagnée notamment d'une copie des polices d'assurance responsabilité civile, de la police d'assurance du chantier et d'une autre contre les accidents de travail, d'une copie de l'autorisation de forage. ... Le modèle de déclaration du début des travaux devra encore être défini par le ministère de l'Équipement et de l'Eau. Ce dernier tiendra un registre papier et électronique des différentes autorisations de forage accordées et toujours en vigueur. Régulièrement actualisé, ledit registre sera tenu à la disposition des usagers auprès du ministère de tutelle et des agences du bassin hydraulique. Le modèle sera défini par le ministère de l'Équipement et de l'Eau. Mais d'ores

et déjà, le décret n°2.23.105 précise que le registre en question devra comporter les éléments d'identification des foreurs personnes physiques et morales, leur adresse mail, leur numéro de téléphone, le numéro de leur registre commercial le cas échéant, du siège de la société, les références de l'autorisation. ...

La fin des travaux n'aura plus lieu en catimini. En réponse aux recommandations de la cour des comptes<sup>(1)</sup>, le responsable du forage devra obligatoirement rédiger un rapport détaillé sur chaque puits, ses coordonnées ainsi que son numéro d'inventaire des ressources en eau (IRE), son débit, la technique de forage utilisée, les difficultés rencontrées le cas échéant. Le rapport devra également porter sur les résultats des essais de pompage ainsi que la qualité de l'eau. Les différentes étapes du creusement devront également être prises en photos. Le rapport en question devra être déposé auprès de l'agence du bassin hydraulique dont relève le site et ce, dans un délai n'excédant pas 30 jours après la fin des travaux.

À l'évidence, le texte comporte des dispositions contraignantes pour les parties concernées, encore faudra-t-il les appliquer sur le terrain. □

Hassan EL ARIF

(1) Rapport daté du 2018 sur la Gestion du domaine public hydraulique

## Des infractions et des sanctions

**M**ÊMES justificatifs qu'à la demande initiale et ce, au moins trois mois avant leur expiration. La procédure de renouvellement obéit aux mêmes conditions et délais. En cas d'infraction, une autorisation peut être suspendue pendant 30 jours dans les cas où le titulaire n'aurait pas informé l'agence du bassin hydraulique du début des travaux de forage, le non-dépôt du rapport sur la fin des travaux ou de non-réponse dans les délais prescrits aux observations émises au sujet dudit rapport. En cas de non-respect des conditions d'attribution d'une autorisation, celle-ci peut être suspendue pendant trois mois. Mais auparavant, une mise en demeure devra être adressée au bénéficiaire. En cas de récidive, l'autorisation sera suspendue pendant six mois. En cas de forage ou de réaménagement au profit d'un propriétaire ne disposant pas de l'autorisation nécessaire, le puisatier sera mis en demeure d'arrêter les travaux de forage et de se conformer aux dispositions réglementaires dans les délais qui lui seront fixés. À défaut, l'autorisation sera retirée par le ministère de l'Eau. Une fois les arrêtés prévus par le décret n°2.23.105, les personnes exerçant l'activité de forage disposeront d'un délai de trois mois pour déposer auprès du ministère de l'Eau et de l'Équipement un dossier de demande d'autorisation de forage. □



## A quand une vraie normalisation des puits?

**L**E décret réglementant la profession de puisatier entrera en vigueur dès la publication de ses arrêtés. Reste à savoir quels sont les moyens qui seront déployés par la tutelle pour faire appliquer les nouvelles dispositions en matière de forage, sachant que sur plus de 300.000 puits recensés, plus de 90% sont hors la loi. De plus, le décret n'accorde à la police de l'eau aucun rôle dans la lutte contre les creusements illégaux. Il faudra enfin élaborer un texte définissant les conditions d'exploitation régulière des puits, notamment l'obligation de déclaration, d'installation d'un compteur, du paiement de la redevance sur la consommation. ... De nombreux propriétaires pensant toujours que l'eau puisée dans leur puits est gratuite. □





# FILIÈRE M : L'ENGAGEMENT ÉCO-RESPONSABLE

MARJANE GROUP S'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHE  
CERTIFIÉE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE



PRODUITS 100% MAROCAINS  
+ DE 60 PRODUCTEURS ENGAGÉS  
QUALITÉ CONTRÔLÉE ET TRAÇABILITÉ ASSURÉE  
RESPECT DE LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAUX

## ENGAGÉS AUPRÈS DE TOUS

EN EXCLUSIVITÉ CHEZ





MEDZ, partenaire de la stratégie  
Generation Green

4 agropoles pour valoriser vos  
investissements agro-industriels

Des lots de terrains  
industriels viabilisés



Découvrez nos agropoles en visitant notre stand  
au pôle institutionnel du SIAM !

**+212 537 576 678**

AGROPOLIS

BERKANE  
MEDZEST  
Agropole de Berkane

AGROPOLE  
SOUSS MASSA

AGROPOLE  
DU LOUKKOS



[/COMPANY/MEDZ](#)

[/MEDZMOROCCO](#)

[/MEDZMOROCCO](#)

[SHOWROOM@MEDZ.MA](mailto:SHOWROOM@MEDZ.MA)